



Merci à vous et pour vous

Chères Fosséennes, chers Fosséens, nous sollicitons à nouveau votre attention.

Après cette période de confinement, nous espérons que vous allez bien ainsi que vos proches. Nous tenons à remercier tous les Fosséens qui nous ont fait confiance lors du premier tour. Et pour vous, nous nous maintenons donc au deuxième tour.

Forts de nos compétences professionnelles, nous souhaitons garder notre indépendance, pour amener à bien les projets de la commune et les mener à leur terme.

Devant chacun des choix à faire par notre Conseil Municipal, il nous semble essentiel de pouvoir apporter le maximum d'idées et de matière afin de faire avancer l'intérêt général. Notre liste initiale reste unie et déterminée à consacrer ses efforts au service de notre village, qui a besoin d'apaisement et de sérénité. Nous souhaitons y arriver sans nous diviser.

Nous sommes solidaires et sans étiquette politique, avec des expériences professionnelles différentes et complémentaires. Nous œuvrons déjà à la vie des Fosséens (comité des fêtes, fête à l'ancienne, etc...).

Nous ne sommes pas natifs de Fos mais nous avons choisi d'y vivre car nous aimons ce village et sa vallée depuis de nombreuses années.



Nous répondons à vos questions au **06.11.10.74.77.**

Vous avez eu notre profession de foi lors du 1er tour, voici de nouveau certaines de nos priorités avec un maximum de travaux subventionnables :

- **Patrimoine et Espaces verts** : Création d'une Commission extra-municipale du Patrimoine. Elle sera chargée de lister et d'évaluer les travaux nécessaires à l'entretien et l'embellissement de notre village. Les projets ne manquent pas : sécurité du quartier « Guiaïne », création de stationnements, plantations d'arbustes, rénovation et illumination de la Chapelle « St Sébastien », mise en place d'un radar pédagogique au niveau de l'école, remise en l'état d'origine du calvaire du Pigeot (remplacement des 2 croix manquantes et sécurisation de celle du Christ avant sa chute, rampes d'escalier à consolider).
- **Gentilhommière** : Conserver ce lieu de rencontre et de convivialité. Une commission composée d'élus et de citoyens ayant compétences dans le domaine, évaluera tous les travaux nécessaires ; notamment la mise aux normes handicapés (évaluée à 30 000 € par la société Accessibat en 2015). Le but étant d'équilibrer ses comptes qui sont déficitaires depuis des années.
- **Rénovation subventionnable de la salle des fêtes** : petite salle, sanitaires (douche, urinoirs, wc dont 1 pour les personnes à mobilité réduite (évalué à 17 400 € par la société Accessibat en 2015). Accès au public pendant la période estivale par l'ex-accueil du camping.
- **Mairie** : Réhabilitation subventionnable de l'ensemble du bâtiment.
- **Bâtiment de l'école (travaux subventionnables)** :
 - Rénovation du local au rez-de-chaussée donnant sur la cour de récréation et qui sera destiné aux enfants.
 - Rénovation de l'appartement n°4 pour location saisonnière au titre du développement du tourisme local.
 - Remaillage du toit.
- **Canal du Sarramoulin** : Lors de forts débits, l'enrochement cède sous la pression de l'eau. Le canal n'est plus alimenté en aval de ces brèches (nuisances gîte et riverains). Une solution pérenne sera à apporter.
- **Aire de jeux** : Sécuriser les jeux actuels (sol amortissant et de réception, clôture pour éviter les déjections animales) et compléter par d'autres jeux. Travaux subventionnables.
- **Reprise du projet de la création d'un columbarium et d'un jardin du souvenir**. Travaux subventionnables.

Quelles sources de financements pour ces dépenses d'investissement ?

1. **Ajustement du fonds de roulement** à 160 000 € (au 31/12/2019, il s'élevait à 257 240 € suite à la vente de deux maisons et de la mini-pelle pour un montant de 90 000€). Le fonds de roulement n'est pas une trésorerie disponible en totalité. Les ventes immobilières ou de matériel (ponctuel) ne peuvent être utilisées en section fonctionnement pour compenser les baisses de dotation de l'état (3 620 € pour 2020) ou augmenter la masse salariale du personnel communal. Ce sont des recettes destinées à la section investissement.
2. **Capacité d'autofinancement (CAF)** ou d'épargne brute de la section fonctionnement. Elle est utilisée en premier lieu au remboursement des prêts (8 476 € en 2020); le reliquat (CAF nette) sert aux dépenses d'investissements. Son montant annuel s'élève en moyenne entre 20 000 € et 25 000 €. Elle va baisser dans les prochaines années (transfert de compétences de la Communauté des Communes à notre Commune).

3. Possibilité d'emprunt en fonction de la CAF : 2 prêts s'arrêtent en 2021. A partir de 2022, le montant à rembourser s'élèvera à 4 200 € environ. Les taux de prêts actuels sont très bas.

→ **Des dépenses d'investissements** sont ainsi possibles grâce à une gestion du budget Communal rigoureuse. L'endettement (et non le surendettement) montre une ambition, un dynamisme, une volonté de dépenses en investissement pour améliorer le quotidien des citoyens, leur qualité de vie et revaloriser le patrimoine de notre Commune. Tous nos projets seront réalistes avec pour objectif, la maîtrise du budget

→ **Les revenus fonciers** : les revenus fonciers bruts annuels sont de 28 000 €. Après déduction des assurances d'habitation, des taxes foncières et des travaux de rénovation et d'entretien, les revenus fonciers nets de la Commune s'élèvent à environ 13 000 €. Un tableau a été présenté en Conseil Municipal le 3 février 2018 puis mis à jour au 31/12/2019 au vu des différents comptes-rendus des Conseils Municipaux.

→ **Taxes locales** : En 2019, la taxe foncière sur le bâti, part Communale a augmenté de 4,10 % en moyenne (La part du Conseil Départemental et de la Communauté des Communes est de 2,20 % en moyenne). Il n'y aura pas d'augmentation drastique des taxes, elle sera de l'ordre de l'inflation.

→ **Indemnité des élus** : Le barème de calcul des indemnités du Maire et des adjoints a été modifié par les articles L. 2123-23 et L. 2123-24 du Code général des collectivités territoriales au 1er janvier 2020. Leurs montants maximum nets pourront être de 858 € pour le Maire et de 333 € par adjoint. Nous nous engageons à ce que les indemnités des élus s'élèvent à 569 € pour le Maire et 200 € par adjoint. Compte tenu des baisses annoncées des dotations de l'Etat et des conséquences des transferts de compétence « Ecole » et de l'entretien de la voirie, les recettes de la section fonctionnement du Budget Communal et donc la CAF vont baisser. Notre candidat (s'il est élu) indemniser sur ses indemnités les frais engagés par d'autres élus chargé de l'instruction d'un dossier. Cette décision sera mise à l'ordre du jour du Conseil Municipal et votée par les élus.

→ **Bulletin Municipal** : un bulletin sera édité semestriellement.

Plusieurs dossiers importants devront être débattus rapidement :

→ **Presbytère** : La mise en vente a été votée le 3 février 2018. Trois acquéreurs potentiels se sont fait connaître et certains ont fait des propositions. L'arrêt du processus de la vente a été voté le 26 juillet 2019. Une évaluation des travaux sera réalisée, les citoyens pourront s'y associer. Après concertation, les élus devront prendre une décision : vente ou réhabilitation.

→ **Service technique** : Formation au certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES) pour la conduite des engins de chantier. Les employés municipaux seront associés à tous les projets de travaux. Conformément aux pratiques communales, chaque vendredi, le planning de la semaine à venir sera établi par l'adjoint (en charge des services techniques) et les deux employés municipaux.

→ **PCS et DICRIM** : Finaliser le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et le document d'informations communal sur les risques majeurs (DICRIM) pour validation auprès de la Préfecture puis distribution auprès des habitants.

La réussite d'un mandat et d'une équipe Municipale est le résultat d'un travail d'équipe composée d'un Maire, des élus, des employés municipaux mais aussi des citoyens participatifs.

Pour vous, il nous faut la majorité.

Merci de nous faire confiance à tous les six



Patrick CAMPS

Commerçant, conseiller
sortant



Chantal ABADIE

Retraitée, Assistante
commerciale



Jean-Yves COTARD

Retraité « Marine
Nationale », administration
et finances



Louise BATES

Retraité communication



Jean-Marie MAZZER

Retraité du bâtiment



Alain BATES

Gestionnaire